

---

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 290'000.- pour des travaux sur les canalisations et d'une demande de crédit de Fr. 110'000.- pour les études préliminaires pour la mise à jour

décennale du PGEE.

(13 mai 2026)

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### ► INTRODUCTION

Dans la continuité de nos rapports annuels sur l'assainissement du réseau de canalisations, nous sollicitons l'octroi d'un crédit d'engagement de Fr. 290'000.- afin de financer le renouvellement de nos collecteurs et l'amélioration de nos réseaux d'assainissement EU (eaux usées) et EC (eaux claires/pluie). Cette demande est en lien avec le crédit d'engagement (STEP) du Conseil général à demander avec la désignation «assainissement des collecteurs 2026».

Le coût présenté comprend l'ensemble des dépenses liées aux travaux de génie civil, notamment:

- Le terrassement;
- L'évacuation de l'ancienne conduite;
- L'achat et la mise en place des conduites en PVC;
- La reconstruction de la fondation de la chaussée;
- La pose de la couche de roulement;
- Une marge pour les imprévus.

Par ailleurs, cette année coïncide avec la révision complète de notre Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Une analyse approfondie sera menée afin de permettre une mise à jour intégrant les enjeux actuels, notamment ceux liés au changement climatique. Dans une première phase, il s'agira d'établir un état des lieux des documents existants, de recenser les données disponibles et d'en vérifier la pertinence au regard des exigences et des connaissances actuelles. À cette fin, nous sollicitons l'octroi d'un crédit d'engagement de Fr. 110'000.-.

Dans un second temps, une concertation sera engagée avec le Service de l'énergie et de l'environnement - SENE afin de valider les orientations retenues et la stratégie proposée. Une nouvelle demande de crédit d'engagement sera alors déposée pour mener à bien la révision du PGEE.

Durant l'ensemble de ces phases, la commune sera accompagnée par son bureau d'ingénieurs-conseils, qui collabore avec elle depuis plus de vingt ans.

Cette phase d'étude intervient à un moment opportun, en lien avec les réflexions en cours sur les aménagements du centre-ville. Le travail engagé permettra ainsi de définir une stratégie cohérente et adaptée, en adéquation avec les évolutions à venir du tissu urbain.

Ces démarches s'inscrivent dans une gestion proactive et durable de nos infrastructures, garantissant un réseau performant et adapté aux exigences actuelles et futures.

## ► RAPPORT D'ACTIVITÉ

Dans le cadre de l'assainissement annuel 2026 de notre réseau de canalisations, nous vous soumettons, par le présent rapport, les investissements proposés pour cette nouvelle phase d'amélioration et de remise en état.

Un plan synoptique illustrant l'évolution de notre système d'évacuation des eaux est également joint en fin de rapport (annexe n° 1).

Avec le développement du réseau de chauffage à distance (CAD) ainsi que la mise en place d'un mandat d'études parallèles (MEP) pour l'avenir de l'hypercentre, la réflexion relative au développement du réseau des eaux claires en ville du Locle s'est complexifiée.

Dans le courant de l'année 2025, notre service s'est rapproché du bureau technique du CAD de Viteos SA. Cette démarche a permis d'instaurer un échange constructif et ouvert, facilitant une meilleure compréhension des enjeux et des contraintes de chacun. Cette collaboration positive mérite d'être relevée, contrairement à certaines autres interventions où la coordination n'intervient qu'au moment de l'ouverture des fouilles.

Nous poursuivons le développement du système séparatif en ville du Locle. Toutefois, il apparaît nécessaire de prendre le temps d'actualiser notre stratégie, afin d'intégrer les nombreux projets structurants actuellement en cours et à venir, qui constituent une opportunité pour optimiser durablement notre réseau.

Concernant la localité des Brenets, les principaux travaux d'assainissement ont été réalisés avant la fusion. Avec l'achèvement des interventions importantes au centre du village, le réseau d'assainissement répond aujourd'hui de manière satisfaisante aux besoins actuels.

## ► POURSUITE DES TRAVAUX

Le PGEE constitue un outil de planification essentiel pour la gestion des eaux usées et pluviales à l'échelle communale. Conformément aux pratiques en vigueur et aux recommandations fédérales et cantonales, ce document doit faire l'objet d'une révision complète périodique, en principe tous les 10 à 15 ans.

Cette année, la commune arrive précisément à l'échéance de ce délai et prévoit de lancer le processus de révision.

Cette démarche permettra d'actualiser les données techniques (état du réseau, modélisations hydrauliques, zones à risque), d'intégrer les évolutions du territoire (urbanisation, projets d'aménagement) ainsi que les nouvelles exigences légales et environnementales, notamment en lien avec la gestion des eaux claires et le changement climatique. Elle se fait en deux temps, avec une première phase qui permettra de définir les investissements nécessaires pour une révision complète du PGEE.

Elle constitue également un outil indispensable à la planification des investissements futurs, en identifiant les priorités d'intervention et en garantissant une gestion durable et sécurisée des infrastructures communales.

### ► DESCRIPTION DES TRAVAUX ET INTERVENTIONS 2026

Dans le cadre de la gestion et du développement du réseau communal d'assainissement, une intervention est prévue pour l'année 2026. Celle-ci s'inscrit à la fois dans une logique de mise en conformité des infrastructures, d'entretien du réseau existant et d'anticipation des besoins futurs.

Les projets comprennent notamment la mise en séparatif et la réfection de tronçons de collecteurs, la révision complète du PGEE, ainsi que la réalisation de travaux urgents liés aux aléas climatiques et à l'usure du réseau.

L'ensemble de ces interventions vise à assurer un fonctionnement durable, sécurisé et conforme aux exigences légales du système d'assainissement communal.

Référence	Descriptif
EU & EC	<p><b>Assainissement EU et EC sur 135 m aux Abattes</b></p> <p>Le projet prévoit la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur un tronçon d'environ 135 mètres à la rue des Abattes.</p> <p>Les travaux consistent à remplacer le collecteur des eaux usées en béton par du PVC, ainsi que la mise en place d'un réseau distinct pour les eaux claires, conformément aux exigences actuelles en matière de gestion des eaux.</p> <p>Cet aménagement permettra d'améliorer le fonctionnement hydraulique du réseau, de réduire les risques de pollution et de répondre aux normes en vigueur.</p>
PGEE	<p><b>Révision complète du PGEE tous les 10 à 15 ans</b></p> <p>La révision du PGEE comprend la mise à jour du cadastre des réseaux d'assainissement (géométrie, caractéristiques des ouvrages, état structurel), ainsi que l'intégration des données issues des inspections télévisées et des relevés récents.</p>

	<p>Elle inclut la réactualisation du modèle hydraulique du réseau, permettant d'analyser le fonctionnement en régime de temps sec et de temps de pluie, d'identifier les surcharges, les points de débordement, ainsi que les dysfonctionnements liés aux apports parasites (eaux claires, infiltrations).</p> <p>La démarche intègre également l'analyse des bassins versants, l'évolution de l'urbanisation, ainsi que les exigences actuelles en matière de gestion des eaux pluviales (infiltration, rétention, gestion à la source), conformément aux directives VSA.</p> <p>Sur cette base, un plan de mesures est établi, comprenant la définition, la priorisation et le dimensionnement des interventions (réhabilitation, redimensionnement, ouvrages spéciaux), accompagné d'une estimation des coûts et d'un programme de mise en œuvre à moyen et long terme.</p>
Divers	<p><b>Divers travaux urgents durant l'année en cours</b></p> <p>Depuis quelques années, nous sommes confrontés à des événements pluvieux plus violents et plus fréquents.</p> <p>Afin de garantir une réaction rapide, cette somme permet de financer des travaux urgents en cas de dégâts, mais aussi d'intervenir sur de petites réparations de notre réseau, notamment à la suite des dommages causés par l'hiver.</p>
Fournitures	<p><b>Fourniture grilles de dépotoir et couvercles de chambre en fonte</b></p> <p>L'achat groupé de tous nos éléments en fonte permet de bénéficier de tarifs plus avantageux par rapport à des achats isolés et en petite quantité.</p> <p>Ces équipements, qui constituent la partie visible de notre réseau d'assainissement souterrain, garantissent non seulement une uniformité et une qualité optimales, mais aussi des économies significatives pour la collectivité.</p>
Ingénieur	<p><b>Prestation et conseil de notre bureau d'ingénieurs</b></p> <p>À la suite de l'épuisement du crédit-cadre lié au PGEE, utilisé ces 25 dernières années, nous sollicitons cette somme pour couvrir les prestations et conseils de notre bureau d'ingénieurs.</p> <p>Cette somme permettra de financer un mandat annuel visant à :</p> <p>Dimensionner nos conduites, nous conseiller et proposer des solutions adaptées, démontrer la réussite de nos projets à travers des analyses et études techniques en lien avec notre PGEE et le suivi de sa révision auprès du service cantonal des eaux.</p>
Génie civil	<p><b>Prestations du service du génie civil</b></p>

	<p>Les prestations du service du génie civil représentent l'ensemble du travail lié à la gestion d'un assainissement. Elles comprennent notamment:</p> <p>Le relevé de terrain, la participation aux différentes séances de travail avec le bureau d'ingénieurs ou les entreprises de génie civil, l'élaboration des plans, la création des soumissions, la gestion du chantier et du suivi financier, la mise à jour des informations.</p> <p>Ces prestations sont essentielles pour assurer la bonne planification et l'exécution efficace des travaux d'assainissement.</p>
--	--

## ► RÉCAPITULATIF DES COÛTS ESTIMÉS

### TRAVAUX SUR CANALISATIONS

Référence	Descriptif	Coût
EU & EC	Assainissement EU et EC sur 135 m aux Abattes.	Fr. 200'000.00
Divers	Divers travaux urgents durant l'année en cours.	Fr. 30'000.00
Fournitures	Fourniture grilles de dépotoir et couvercles de chambre en fonte.	Fr. 20'000.00
Ingénieur	Prestations et conseils de notre bureau d'ingénieurs.	Fr. 20'000.00
Génie civil	Prestations du service du génie civil.	Fr. 20'000.00
	<b>TOTAL HT</b>	<b>Fr. 290 000.00</b>

### RÉVISION DU PGEE

Référence	Descriptif	Coût
PGEE	Révision complète du PGEE tous les 10 à 15 ans.	Fr. 110'000.00
	<b>TOTAL HT</b>	<b>Fr. 110 000.00</b>

Nous tenons à préciser que le Fonds cantonal des eaux accordera une subvention pour ces travaux d'amélioration du réseau, visant le passage d'un réseau mixte à un réseau séparatif et aux études nécessaires à la révision du PGEE.

Il est important de noter que cette subvention pourrait couvrir jusqu'à 40 % du coût total des travaux et des prestations du génie civil liés à la mise en place des canalisations dédiées aux eaux claires, à condition que le réseau soit actif (c'est-à-dire raccordé au milieu naturel et mis en fonction immédiatement).

Dans le cas où le réseau resterait dormant (non mis en fonction immédiatement), la subvention pourrait atteindre 20 % du montant des travaux correspondants.

## ► ASPECT SOCIAL

Un réseau d'assainissement en bon état est essentiel pour garantir une meilleure salubrité publique et préserver la santé des citoyens.

Au-delà de son rôle sanitaire, un assainissement performant améliore considérablement le cadre de vie en rendant les espaces publics plus agréables et en valorisant le patrimoine naturel de la commune.

Par exemple, des cours d'eau propres et bien entretenus offrent aux habitants des lieux de promenade et de détente propices aux rencontres et aux activités de plein air, renforçant ainsi le lien social et le bien-être collectif.

## ► ASPECT ÉCONOMIQUE

Investir dans la réhabilitation du réseau d'assainissement garantit le maintien de sa valeur et prévient des coûts élevés à long terme en limitant les réparations d'urgence. Une infrastructure modernisée réduit les frais d'entretien, optimise la gestion des ressources et génère des économies durables pour la collectivité et les contribuables.

Investir aujourd'hui dans sa réhabilitation permet d'éviter des coûts nettement plus élevés à moyen et long terme, en limitant les interventions d'urgence souvent coûteuses et difficiles à planifier. Une infrastructure entretenue et modernisée garantit une meilleure maîtrise des charges d'exploitation, optimise la gestion des ressources et assure une pérennité financière pour la commune.

Par ailleurs, ces travaux sont réalisés par des entreprises de génie civil solidement implantées dans notre canton, contribuant directement au maintien de l'emploi local et au dynamisme économique régional. Chaque investissement consenti bénéficie ainsi non seulement aux infrastructures communales, mais également à l'économie du territoire.

## ► ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Un réseau d'assainissement en bon état réduit significativement les risques de pollution des sols et des cours d'eau, en limitant les infiltrations et les déversements accidentels. En diminuant les apports d'eaux parasites dans le système, il permet un traitement plus efficace des eaux usées et contribue à réduire la consommation énergétique des stations d'épuration.

La révision du PGEE s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle permet d'identifier de manière ciblée les dysfonctionnements du réseau, de prioriser les interventions et d'intégrer les exigences actuelles en matière de gestion des eaux, notamment la gestion à la source des eaux pluviales et la prise en compte du changement climatique.

Ces actions contribuent à une gestion durable et responsable de la ressource en eau, tout en participant à la préservation de la biodiversité et à la protection des milieux naturels.

## ► INCIDENCES FINANCIÈRES

Le budget 2026 prévoit un crédit d'engagement du Conseil général de Fr. 400'000.- brut pour l'assainissement des collecteurs 2026. Il correspond au montant brut total qui vous est soumis dans le présent rapport. A des fins de clarification, la somme destinée à la révision du PGEE a été séparée du total.

Une subvention à hauteur de 40 % au maximum pour ces travaux concernant les eaux claires sera sollicitée. Au vu des projections, cela représente un montant de Fr. 36'000.- pour les travaux sur les canalisations.

La révision complète du PGEE sera subventionnée à hauteur de 40 % par le Service des eaux, soit une subvention de Fr. 44'000.-.

Le crédit des travaux sur les canalisations sera amorti à un taux moyen de 4.5 %, en application des taux définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement moyenne de 22 ans.

Le crédit concernant la révision du PGEE sera amorti à un taux de 10 %, selon la durée de vie estimée de l'utilité de l'étude (périodicité de 10 à 15 ans).

Conformément au règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur au 1er juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net, soit un montant de Fr. 160'000.-.

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2 %. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes:

	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Compte des investissements</i>					
Travaux sur les canalisations EU	200 000				
Travaux sur les canalisations EC	90 000				
Subvention eaux claires (40%)	-36 000				
Révision du PGEE	110 000				
Subvention révision du PGEE (40%)	-44 000				
<b>Total</b>	<b>320 000</b>				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement des travaux canalisation (4.5% / 22 ans)		11 430	11 430	11 430	11 430
Amortissement révision PGEE (10% / 10 ans)		6 600	6 600	6 600	6 600
Charge d'intérêt sur le demi-capital du total des crédits nets - 2%		3 200	3 200	3 200	3 200
STEP - eaux usées domaine autoporteur (via taxe ou réserve)		-21 230	-21 230	-21 230	-21 230
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## ► MÉCANISME DE MAÎTRISE DES FINANCES

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2026.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 5'575'705.- Compte tenu de ce crédit net de Fr. 320'000.-, et sous réserve d'autres investissements votés durant l'intervalle ou durant la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2026 sera de Fr. 5'255'705.-.

## ► CONCLUSION

Au vu des éléments présentés, les investissements proposés pour l'année 2026 s'inscrivent pleinement dans une démarche cohérente, structurée et durable de gestion de notre réseau d'assainissement.

La révision complète du PGEE, couplée aux travaux de mise en séparatif et aux interventions ciblées sur le réseau, permettra à la commune de disposer d'une vision actualisée et d'outils adaptés pour répondre aux enjeux techniques, environnementaux et climatiques actuels.

Ces investissements ne se limitent pas à une simple remise en état des infrastructures existantes, mais constituent une véritable stratégie à long terme visant à garantir la pérennité de notre patrimoine, à maîtriser les coûts futurs et à améliorer la qualité de vie de la population.

Par ailleurs, les aspects sociaux, économiques et environnementaux démontrent clairement que ces travaux représentent un investissement nécessaire et bénéfique pour l'ensemble de la collectivité. Ils contribuent à la protection de l'environnement, au maintien d'un cadre de vie de qualité, ainsi qu'au soutien de l'économie locale.

Enfin, la possibilité de bénéficier de subventions cantonales renforce encore la pertinence de cette démarche, en permettant d'optimiser les investissements consentis par la commune.

Au regard de ces éléments, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter l'octroi du crédit d'engagement de Fr. 400'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

Le chancelier,

M. Berly

P. Martinelli

## ARRÊTÉ

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 290'000.- pour des travaux sur les canalisations

---

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,

Vu le rapport du Conseil communal du 13 mai 2026,

### Arrête:

- Article premier.- Un crédit de Fr. 290'000.- HT est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 36'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 254'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte: 101070/50320.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4.5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,      Le secrétaire,

M. Rosselet      C. Tissot

## ARRÊTÉ

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 110'000.- pour les études préliminaires pour la mise à jour décennale du PGEE

---

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,

Vu le rapport du Conseil communal du 13 mai 2026,

### Arrête:

- Article premier.- Un crédit de Fr. 110'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la mise à jour du PGEE.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 44'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 66'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte: 101081/52900.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 10 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

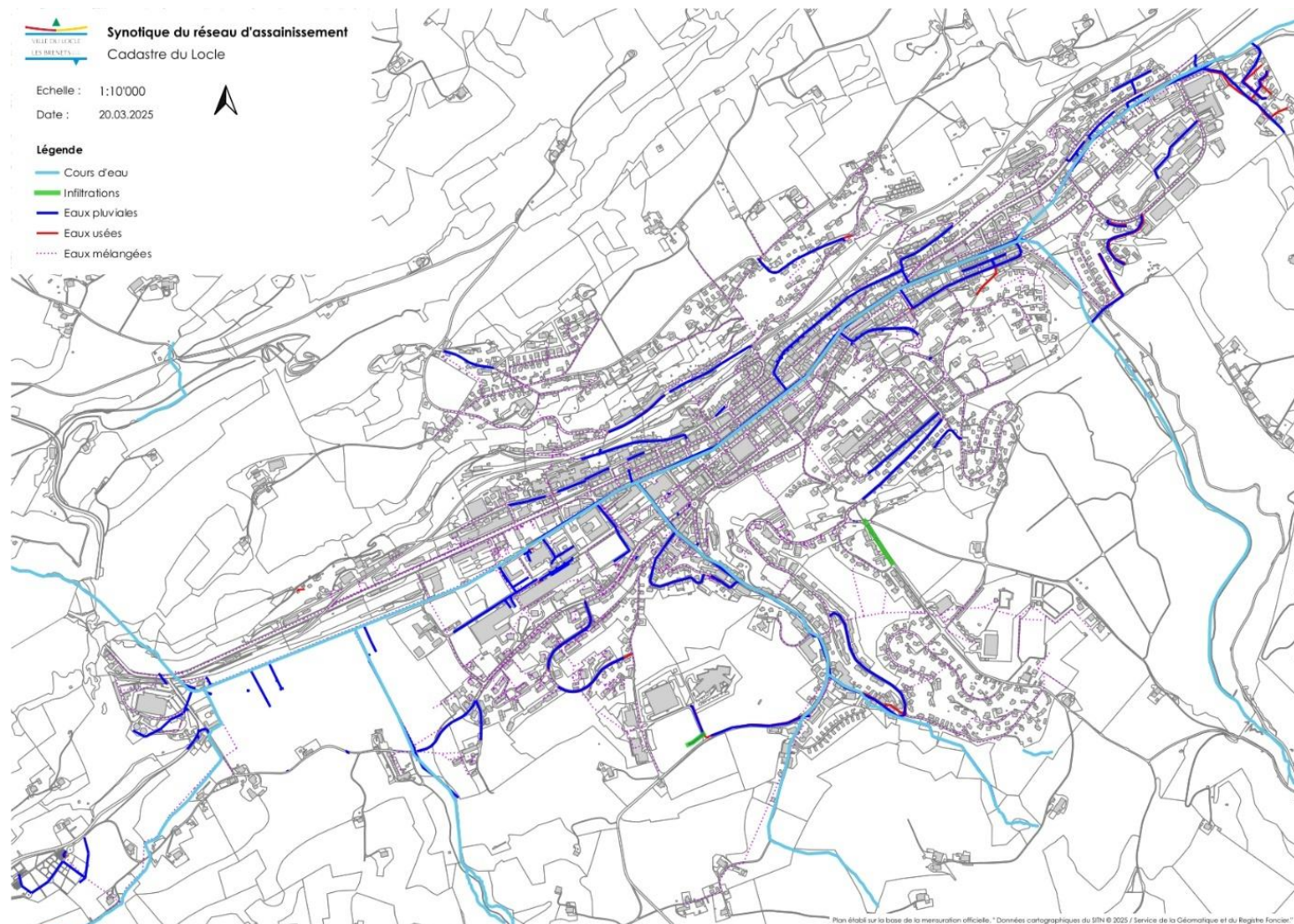
Le président,      Le secrétaire,

M. Rosselet      C. Tissot



## ► ANNEXE N° 1

### PLAN SYNOPTIQUE





### Synotique du réseau d'assainissement

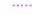
Cadastre des Brenets

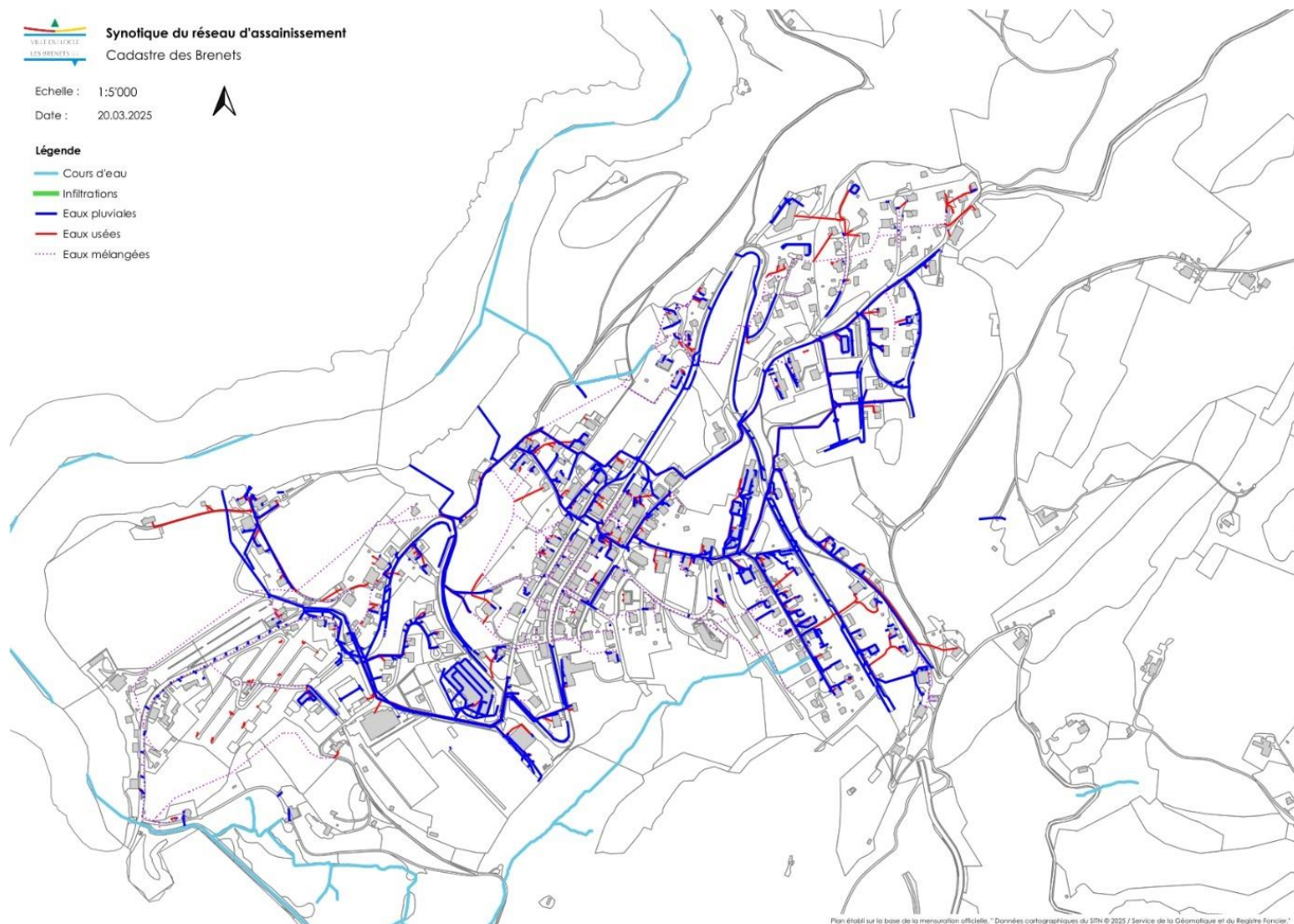
Echelle : 1:5'000

Date : 20.03.2025



#### Légende

-  Cours d'eau
-  Infiltrations
-  Eaux pluviales
-  Eaux usées
-  Eaux mélangées



Plan établi sur la base de la mensuration officielle. \* Données cartographiques du SIN © 2025 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier.